## **AUGMENTER** LES SALAIRES **AMÉLIORER** LES CARRIÈRES

au quotidien



## Elections professionnelles du 6 décembre 2018

Le jeudi 6 décembre 2018 tous les agents publics, titulaires et contractuels, éliront leurs représentant-es aux Comités Techniques (CT), aux Commissions Administratives Paritaires (CAP pour les fonctionnaires) et aux Commissions Consultatives Paritaires (CCP pour les agents contractuels dont les assistantes familiales). ATTENTION: Les élu-es CHSCT seront désigné-es sur la base des résultats au CT.

Ces élections sont importantes, les élu.es FSU du Département vous présenteront leur bilan, iront à votre rencontre dans les services, vous informeront sur vos droits, comme nous l'avons toujours fait au cours des 4 dernières années.

Rien ne pourra se faire sans vous! Un seul tour de scrutin, un droit syndical et une représentativité adossés aux élections CT pour lesquelles tous les agents votent (titulaires et contractuels), une représentation proportionnelle aux résultats obtenus, tels sont les principes qui structurent les règles qui comportent aussi des points particuliers.

## Les nouveautés en quelques mots :

■ ■ Obligation de présenter des listes de candidat.e.s respectant la proportion de femmes et d'hommes des listes électorales.

■ ■ La création des Commissions Consultatives Paritaires pour les contractuel.les, un peu sur le modèle des CAP pour les fonctionnaires. C'est donc, tout le monde l'aura compris, une instance importante qui se met en place pour nos collègues contractuel.les.

■ ■ Même s'ils seront, le 6 décembre 2018, encore en catégorie B dans l'attente de leur passage en catégorie A au 1<sup>er</sup> février 2019 les Assistants socio-éducatifs seront électeurs et éligibles en CAP de catégorie A. Les Assistants socio-éducatifs contractuels par contre seront électeurs



A l'heure où nos emplois et nos salaires sont attaqués de toutes parts et que nos services publics territoriaux sont remis en cause : VOTRE VOTE EST TRÈS IMPORTANT.

Le CT et le CHSCT sont les instances de concertation et de négociation pour toutes les questions qui touchent au collectif: organisation et fonctionnement des services, conditions de travail, hygiène et sécurité, formation, prévention des risques psycho-sociaux et moyens donnés aux services par les élus-employeurs.

Les CAP et CCP sont des instances d'information et de défense individuelle, les CAP pour les agents titulaires ou stagiaires, les CCP pour les agents contractuels. Dans ces deux instances, vos représentants vous informent sur votre situation et vos droits et émettent des avis sur votre situation administrative, votre déroulement de carrière.



La FSU Territoriale du Département : toujours à vos côtés, Combattive, Déterminée, Libre !

